

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 19 MARS 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-cinq, le dix neuf mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO Maire, suite à la convocation en date du 13 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel (arrivé à 18h07)- BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - GIUDI Marie-Noelle JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SACOMAN Roger SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR :**ABSENTS :** - MAISONNEUVE Régis - MAZADE Alain**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline**2025-02bis-16****DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE
DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL 2025
Création d'une salle de sport pour la commune du Rove**

Le Maire indique que le Conseil Départemental des Bouches-du Rhône a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière d'équipement sportif et de création de bâtiments communaux.

Le Maire, dans sa démarche pour renforcer les équipements sportifs et promouvoir la pratique sportive pour tous, envisage de présenter le projet de construction d'une salle de sport dédiée dans un premier temps à la pratique du Judo. En effet le nombre d'adhérents est toujours en augmentation, 200 adhérents en 2024.

De plus la Commune du ROVE, compte plus d'une trentaine d'associations sportives et culturelles. Le gymnase devenant saturé et trop exigu par le nombre de sportifs, sur la base de ce constat, la Commune envisage la création d'un DOJO, salle sportive supplémentaire, qui permettra de désengorger le gymnase et déplacer un nombre de sportifs dans cette nouvelle salle.

La Commune veut créer cette salle sportive sur une parcelle communale, qui se trouve en proximité des écoles, du centre aéré, de la médiathèque du ROVE et d'un grand parking public pour des questions de proximité, de sécurité et de sureté. Ce DOJO servira également dans le cadre d'activités municipales pour le centre aéré et les écoles.

Dans le cadre de la qualité environnementale ce projet permettra de s'intégrer dans un plan d'accélération pour la transition écologique et environnemental en s'appuyant sur le rapport d'étude énergie RT2012 établie pour la création de cette salle de sport.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection, la création de bâtiments et d'espaces communaux ; elle poursuit avec cette opération son investissement pour le soutien et le développement du sport sur la Commune du ROVE.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 880 000 HT.

Le Conseil Départemental a reconduit pour 2025 sa politique d'aide aux Communes, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local qui pourrait être de 50% de 600 000 HT (dépense annuelle subventionnable plafonnée par commune), consistant à subventionner des travaux d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Terrassement VRD	109 000,00 €	Conseil Départemental 13 : FDADL 2025 50% de 600 000 HT	300 000,00 €	34%
Réalisation Salle Dojo- Terrassement-Maçonnerie- Réseaux-Etanchéité-Electricité- Faux-plafonds-Plomberie- Cloisons-VMC-Peinture- Menuiseries...	704 000,00 €	ETAT : DSIL	396 000,00 €	45%
Divers honoraires+imprévus	67 000,00 €	Autofinancement Commune	184 000,00 €	21%
Total opération	880 000,00 €	TOTAL FINANCEMENTS	880 000,00 €	100%

Considérant que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté.

DECIDE de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13.

CHARGE Monsieur le Maire de fournir les pièces nécessaires le moment venu, pour l'octroi de cette subvention d'une part et le versement de celle-ci d'autre part ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet. Les montants nécessaires sont prévus au budget communal

VOTE / POUR

27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

**Le Maire,
Paul SABATINO**



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet
www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification